

COMPTE-RENDU DU CMP DU 2 SEPTEMBRE 2011

Présents : M. le Maire : Jean-Claude CROZE, Claudine GILQUIN, Stéphane TRONCY, Jean-Michel FLAN, David ROULAND, Agnès GOUTTE, Jean-Marc BORNAND, Marthe MASSONNAT, Evelyne SIMON, Yves MASSARD-COMBE, Florence DUNOYER, Christiane ANASTASI-CLERC, Philippe VARON, Michel BERNARDINI, François HERVE, Alexis BOLLARD.

Absents excusés: Emmanuel BAYET a donné pouvoir à Florence DUNOYER, Cathy CHOUVET a donné pouvoir à Agnès GOUTTE

Absent: M. Jean-Pierre ROSIQUE

M le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et nomme 2 secrétaires de séance : Agnès GOUTTE et Evelyne SIMON

1- PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA SAUR 2010

Intervenant : Stéphane TRONCY , Adjoint aux Travaux

Le contrat qui lie la commune à la SAUR court jusqu'en 2018.

Présentation des chiffres clés pour 2010

	2009	2010	Variation N/N-1
Données techniques			
Nombre de stations de production	2	2	0 %
Nombre de stations de surpression-reprise	3	3	0 %
Nombre d'ouvrages de stockage	5	5	0 %
Volume de stockage (en m3)	1 000	1 000	0 %
Linéaire de conduites (en ml)	30 662	30 633	-0 %
Données clientèles			
Nombre de contrats - abonnés	1 054	1 074	2 %
Volumes consommés hors VEG (en m3)	108 584	111 994	3 %
Indicateurs quantitatifs			
Volumes produits (en m3)	76 293	101 965	34 %
Volumes importés (en m3)	84 486	69 547	-18 %
Volumes mis en distribution (en m3) sur l'année civile	160 779	171 512	7 %
Volumes mis en distribution (en m3) calculés sur la période de relève des compteurs	175 572	168 090	-4 %
Consommation moyenne par client	103	105	2 %
Nombre total de branchements en service	1 054	1 090	3 %
Dont branchements en plomb	41	41	0 %
Dont branchements neufs	18	5	-72 %
Dont branchements en plomb renouvelés	0	0	-
Nombre de compteurs	1 103	1 089	-1 %
Dont compteurs renouvelés	17	2	-88 %
Soit % du parc compteur	1,54 %	0,18 %	-88 %
Rendement primaire du réseau	62%	67%	+5
Rendement du réseau de distribution (indicateur « rapport du Maire »)	64,3%	69,0%	+4,7
Indice linéaire de pertes en réseau (en m3/km/j)	5,44	4,55	-16,36 %

A noter : la source du Bachet est en progression en terme de volume ce qui implique une diminution d'achat d'eau en gros auprès de la commune d'Aix les Bains. Une fuite massive sur le secteur de Beauregard a été résolue.

En conclusion : 6 interventions de la SAUR sur l'année 2010, une excellente qualité de l'eau et deux points à surveiller : Gaston Mollex et les Confins.

Intervention d'Evelyne Simon qui s'interroge sur la différence des paramètres entre la qualité de l'eau mise en distribution et de l'eau distribuée.

Intervention de Monsieur le Maire qui note l'accroissement des fuites en extérieur chez les particuliers à partir du compteur. Une surveillance une fois par an du compteur tous robinets fermés éviterait d'être confronté à des fuites qui s'avèrent souvent très onéreuses lorsqu'elles sont décelées tardivement.

Intervention de Stéphane Troncy qui mentionne une fuite existante sur la canalisation immergée dans le secteur de la baie de Grésine qui alimente le hameau de Brison les Oliviers (recherche et intervention à la charge de la SAUR).

Voté à l'unanimité.

2- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL à L'ACCA

Intervenant : David ROULAND, Adjoint à la Vie Associative

L'association de chasse (ACCA) a souhaité disposer d'un local et en a fait la demande auprès de la commune. La commission travaux en a pris note et a mis à disposition de l'association un local de 50 m² situé en contrebas des locaux techniques. L'ACCA s'est chargée des travaux de réfection (gros et second œuvre).

Une convention a été établie et permet de statuer entre autres sur les points suivants :

- assurance prise en charge par l'association
- règles d'utilisation et d'entretien des lieux
- mise à disposition à d'autres associations
- appareillage éventuel autorisé
- personnes habilitées à accéder au local.

La convention est établie pour 5 ans, reconduite par tacite reconduction tous les 3 ans.

Cette durée de reconduction de 3 ans a été négociée avec le président de l'ACCA, en tenant compte des efforts investis par l'ACCA pour la réfection de ce local.

Question de Michel Bernardini : l'eau et l'électricité seront-elles à la charge de la commune ?

Réponse : oui, d'autres associations disposent également de ces services.

Accord à la majorité du Conseil Municipal : 18 voix pour / 1 abstention.

3- DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC CONSTITUANT L'ANCIEN CHEMIN DES BERTHET

Intervenant : Jean-Claude CROZE, Maire

Parcelle concernée : D 1951.

Cette parcelle de 271 m² avait fait l'objet d'un accord pour une cession en 1951 par la commune à un particulier sur décision du Maire M. G.Mollex. Puis lors de la vente entre l'ancien propriétaire et l'actuel, une procédure avec délibération du Conseil Municipal avait eu lieu en 1996 pour corriger la situation de fait. En dépit de plusieurs relances, le notaire en charge d'établir l'acte de régularisation n'a pas effectué ce travail. De ce fait, l'acte n'ayant pas été notifié à l'époque, le propriétaire actuel, désireux de vendre son bien, à son tour, demande la régularisation. La commune est favorable et l'action se déroulera en deux temps : 1- le déclassement 2- la vente.

Il est demandé dès à présent de voter le déclassement (phase 1)

Le prix estimé par la suite en 1996 étant de 5000 F, une réactualisation sera nécessaire dans la phase 2. Arrivée de Cathy CHOUVET qui reprend son pouvoir.

Voté à l'unanimité.

4- AUTORISATION DE SIGNATURE DE M. LE MAIRE DE L'ACTE NOTARIE DE REGULARISATION D'EMPRISE FONCIERE CHEMIN DE LA RENARDE ENTRE L 'OPAC, LE LOTISSEMENT DU CHATEAU ET LA COMMUNE

Intervenant : Jean-Michel FLAN, Adjoint à l'Urbanisme

Une parcelle du Chemin de la Renarde appartenant au Lotissement du Château est à remettre au domaine public pour le franc symbolique. Il s'agit d'autoriser M. le Maire à signer l'acte chez le notaire afin de régulariser, après accord des parties, l'emprise sur le chemin de la Renarde. Il est rappelé un accord de Juillet 2010 pour une prise en charge des frais notariés pour moitié par la commune et par l'OPAC. Coût total : environ 1100 €.

Voté à l'unanimité.

5- CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE EN TERRAIN COMMUNAL D'UNE CANALISATION PRIVEE D'EAU PLUVIALE

Intervenant : Jean-Claude CROZE, Maire

M. Rémi BAL demeurant Chemin de Lachat fait une réhabilitation de son habitation et souhaite brancher le trop plein de son puits perdu sur le réseau d'eaux pluviales de la commune, au niveau des ateliers municipaux . Tous les travaux sont à la charge de M. BAL. Il s'agit d'autoriser M. le Maire à signer la convention proposée.

Voté à l'unanimité.

6- AUTORISATION DE SIGNATURE DE M. LE MAIRE DE LA CONVENTION TYPE DE PORTAGE FINANCIER AVEC LA CALB SUITE A L'ACQUISITION FONCIERE AMIABLE DE LA PROPRIETE PEGAZ : PARCELLES D503 et D504 D'UNE SURFACE TOTALE DE 2042 M2

Intervenant : Jean-Claude CROZE , Maire

Rappel : Lors du conseil du 27 Mars 2009, il avait été voté la détermination d'une zone d'intérêt communal en vue du projet « cœur de village » et il avait été délégué le droit de préemption urbain sur les parcelles de cette zone à la CALB qui a compétence en la matière. Les parcelles D503 et D504 font partie de cette zone d'intérêt communal et sont donc soumises à préemption. Néanmoins, une démarche à l'amiable a été entreprise avec les indivisaires et une estimation indépendante a été demandée à France Domaine.

Le Conseil Municipal doit se prononcer pour l'autorisation de signature de M. le Maire sur le portage financier de la CALB de l'acquisition des parcelles citées ci-dessus. Ce portage est d'une durée maximale de 5 ans, dont 3 ans à titre gratuit si le projet est en accord avec le PLH. La commune a obligation de racheter ces parcelles dans un délai de 5 ans.

M. Jean-Claude CROZE, Maire, fait remarquer l'intérêt stratégique de cette acquisition en plein centre du village. Un accord a été obtenu avec les héritiers pour la somme de 490 000€ soit 240 € le m2.

M. le Maire souhaite conduire rapidement une réflexion avec la commission concernée pour la mise en place d'un outil juridique permettant la maîtrise parfaite par la commune de l'aménagement futur de ce secteur (logements, commerces, services,...). Notamment, la piste de la création d'une société publique locale selon la loi de mai 2010 sera à étudier.

Voté à l'unanimité, autorisant M. le Maire à signer la convention de portage financier d'achat du bien immobilier « PEGAZ » dans le respect du PLH, avec une gratuité de 3 ans sur une durée maximale totale de 5 ans au prix de 490 000 €.

7- PROLONGATION DU POSTE SAISONNIER D'ADJOINT TECHNIQUE

Intervenant : Jean-Claude CROZE, Maire

Le contrat saisonnier de l'adjoint technique court du 1^{er} mai au 31 août – demande est faite de prolonger ce contrat jusqu'au 30 septembre.

Voté à l'unanimité.

8- REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE 2011 – 2012 - CANTINE ET GARDERIE

Intervenante : Florence DUNOYER, Adjointe à la Vie Scolaire

Rappel des tarifs et horaires garderie et la cantine, qui demeurent inchangés pour cette rentrée scolaire.

Rappel des règles de discipline.

Cette année, le service d'inscription est ouvert le mercredi et peut ainsi recevoir les demandes d'inscription pour le jeudi.

D'autres informations sont communiquées : 4 départs et remplacements chez les enseignants, un membre du personnel communal prend sa retraite, son temps de travail est redistribué sur les personnels en place.

Effectifs des enfants pour la rentrée 2011 / 2012 : 209
(2010 / 2011 : 204)

Voté à l'unanimité.

INFORMATION IMPORTANTE COMMUNIQUEE PAR M. LE MAIRE EN FIN DE SEANCE :

M. le Maire présente un chèque de 168 267€ correspondant au remboursement de la TVA par un transfert de droit à déduction (via le fermier- déléataire) sur les investissements liés à la construction du restaurant-de la base de loisirs en 2007 et 2008. Ce règlement est l'heureuse conclusion d'un dossier complexe et difficile qui s'est étalé sur deux années.

Le conseil félicite M. le Maire.

L'ordre du jour est clos par M. le Maire à 21 h 00.